

Formation MONITEUR EDUCATEUR EN VOIE INITIALE

Dans la perspective de la réforme du DE ME, qui devrait aboutir en janvier 2024, les éléments descriptifs de la formation et de la sélection seront mis à jour après la sortie des textes.

Descriptif de formation Rentrée 2024

Le Moniteur Educateur exerce ses fonctions auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes, en situation de handicap, de dépendance, d'exclusion sociale, que ce soit dans le cadre de la protection de l'enfance ou dans les dispositifs d'aide sociale.

DEFINITION DE LA PROFESSION ET DU CONTEXTE DE L'INTERVENTION

Le moniteur-éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

Il élabore son intervention avec l'équipe de travail et son encadrement dans le cadre du projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction de leurs champs de compétences : intervention individuelle (administrative ou judiciaire), collective ou territorialisée. Il intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, adultes, familles et groupes avec lesquels ils travaillent aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

Le moniteur-éducateur assure une relation éducative, au sein d'espaces collectifs, ou parfois à domicile, et favorise l'accès aux ressources de l'environnement (sportives, culturelles, citoyennes...). Il peut ainsi mettre en place et encadrer des médiations éducatives et des activités de soutien scolaire, d'insertion professionnelle ou de loisirs. Il veille à la qualité de l'animation des structures dans lesquelles les personnes vivent. Les actes de la vie quotidienne sont un support essentiel à son intervention. Il contribue, dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, à la mise en œuvre au quotidien de projets personnalisés ou adaptés auprès des personnes accompagnées. Grâce à sa connaissance des situations individuelles, il contribue à l'élaboration de ces projets personnalisés et participe au dispositif institutionnel.

Il peut contribuer à l'éducation d'enfants ou d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des déficiences sensorielles, physiques ou psychiques ou des troubles du comportement. Dans ce contexte, il assure une relation éducative avec ces personnes, organise et anime leur quotidien, en les accompagnant dans l'exécution des tâches quotidiennes. Il contribue ainsi à instaurer, restaurer ou préserver leur autonomie.

❖ DUREE ET DATES DE LA FORMATION :

Durée totale : 1930 heures :

-950 heures de formation en centre, 496h en 1^{ère} année et 454h en 2^{ème} année

-980 heures de formation pratique, se découpant en deux stages, un de 420h en 1^{ère} année, et un de 560h en 2^{ème} année

Dates : de septembre 2024 à juin 2026

❖ CONTENU DE LA FORMATION :

Composée de 4 grands domaines de formation (DF) :

DF1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé : **400h**

Le contenu dispensé concerne la sociologie, la psychologie, les handicaps, les faits sociaux, les problématiques diverses, la protection de l'enfance, toutes les modalités d'accompagnement, les activités éducatives, avec des supports de lecture, d'écriture, d'actions collectives...

DF2 : Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé : **300h**

Le contenu dispensé concerne les projets, tous les niveaux, de l'institution à la personne accompagnée, les notions d'engagement, d'implication, de vie collective, les enjeux du quotidien, le sens de la démarche par projet, avec le support de lectures, d'écriture, de projets participatifs...

DF3 : Travail en équipe pluri-professionnelle : **125h**

Le contenu dispensé concerne le travail en équipe, ses enjeux, le sens, le traitement de l'information, la transmission, les écrits professionnels, la connaissance des institutions, des fonctionnements collectifs, des dynamiques de groupe, avec le support de lectures, d'écriture, de projets participatifs...

DF4 : Implication dans la dynamique institutionnelle : **125h**

Le contenu dispensé concerne le cadre juridique de l'intervention sociale, les politiques sociales, le réseau et le partenariat, les procédures, les fonctionnements et dynamiques des institutions et services, avec le support de lectures, d'écriture, de projets participatifs...

Pour information, les stagiaires titulaires de diplômes, certificats et titres mentionnés à l'arrêté validé par la DGAS, peuvent bénéficier : d'une part de dispenses de domaines de formation et d'épreuves de certification et d'autre part d'allègements de formation. Ces allègements devront faire l'objet d'une demande qui sera étudiée en commission ad hoc.

❖ VALIDATION :

Epreuves d'examen (certification) pour chaque domaine de formation.

La réussite aux 4 domaines aboutit à l'obtention du DEME

Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur

de niveau 4 permettant l'exercice durable d'une fonction éducative spécialisée.

❖ INSCRIPTIONS A LA SELECTION :

Date : ouverture des inscriptions le 20 novembre 2023

Consulter toutes les dates précises sur la fiche d'inscription

Consulter le règlement d'admission

❖ **COUT DES EPREUVES DE SELECTION :**

Epreuve d'admissibilité écrite de vérification de niveau : 54€

(Sont dispensés de cette épreuve les candidats titulaires d'un diplôme de niveau 4)

Epreuve d'admission orale (obligatoire pour tous les candidats) : 142€

❖ **ADMISSION EN VOIE INITIALE :**

Sont « **admis** » les 31 candidats qui obtiennent les meilleures notes /20 à l'épreuve d'admission précitée, le coût total de la formation en voie initiale est financé par le Conseil Régional AURA, seuls des frais liés au pédagogie sont à verser par les stagiaires à l'inscription en formation.

En référence au Règlement d'admission, une commission d'admission établit la liste des candidats « **admis** » à entrer en voie initiale (dite « voie directe ») et la liste des candidats « **admissibles** » qui pourront éventuellement rentrer en formation 'en emploi' (voir descriptif de la formation « en formation continue »)

CONSULTER LE REGLEMENT D'ADMISSION

CONDITIONS D'ENTREE EN FORMATION :

- Etre majeur à la date d'entrée en formation (obligatoire au moins à la date du premier stage)
- Etre en situation régulière sur le territoire français.
- Avoir satisfait aux épreuves de sélection
- Avoir retourné le dossier d'inscription correctement complété

NB : Un extrait du casier judiciaire vous sera demandé, en référence à votre cadre d'intervention en stage sur des lieux accueillant des personnes mineures et personnes vulnérables, (il ne sera demandé que dans le cas d'une admission en formation définitive et d'une entrée confirmée par vos soins)

❖ **FRAIS DE FORMATION :**

Frais de formation en voie initiale : 200 € à la charge des participants pour les deux années de formation.

Rémunération : les stagiaires peuvent continuer de percevoir leurs prestations Pôle Emploi ou faire une demande d'aide régionale (ou un congé individuel de formation pour ceux qui y ont droit)